



Service Public
Fédéral
FINANCES



FORUM REGIONAL DES DOUANES ET ACCISES

Le 22/10/2020



Ordre du jour

- Mot d'introduction
- Gestion des transferts entre installations de stockage temporaire
- BE-GATE: dernières nouvelles
- Gestion du contentieux et des DV 614
- Compte de crédit : avantages et demande
- Structuration de la communauté aéroportuaire
- Divers



Service Public
Fédéral
FINANCES

Mot d'introduction par Alain Goda

Directeur de centre régional à Liège



Service Public
Fédéral
FINANCES

Gestion des transferts entre installations de stockage temporaire



Service Public
Fédéral
FINANCES

Présentation du projet GMTS

Aurélie DETHIER / Bert SELIS

Goods Movements Tracking System



Service Public
Fédéral
FINANCES

Gestion des transferts entre Installations de stockage temporaire

Nicolas WENGLER-MATHIEU



Quels transferts ?

- Entre Installations de Stokage Temporaire (IST = lieu agréé)
- Rayon opérationnel de l'aéroport (2km)
- Formes actuelles

Procédure normale

Procédure simplifiée
(➔ autorisation)



manifeste.xls



Quels transferts ?

- Exclusions :

- Marchandises sous contrôle ENS



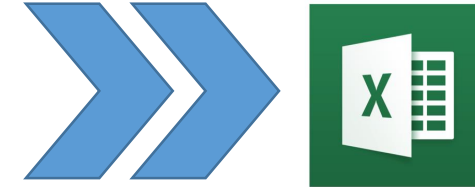
- Marchandises soumises à Restriction-Prohibition-Contrôle (RPC)





Evolutions

- 2018 : Autorisation locale E-commerce
 - Autorisation de déclaration simplifiée
 - Autorisation de transfert
- Autorisation de déclaration simplifiée
 - ➔ BE GATE (juin 2020)
- Autorisation de transfert
 - ➔ Digitalisation complète du manifeste de transfert
 - + Gestion automatisée du dépôt temporaire ➔ déclaration en douane
 - ➔ GMTS Import (2021)
- 2023 : AN/PN/TS sur PCS





Proposition des services douaniers :

Création d'un groupe de travail spécifique pour assurer le suivi du projet et chargé de faire rapport au Forum régional de manière périodique



Service Public
Fédéral
FINANCES

DES QUESTIONS ?



Service Public
Fédéral
FINANCES

BE-GATE: dernières nouvelles

Isabelle KELDER



Procédure d'urgence Be-Gate

- ✓ Deux situations peuvent se présenter :

Problème informatique du
représentant en douane

Problème informatique
« douane »

- ✓ Contacter le helpdesk PLDA : plda.helpdesk@minfin.fed.be 0257/ 93 333
- ✓ Possibilité de contacter la CRC en nuit/week-end :
da.sel.bierset@minfin.fed.be ou 0257/ 85 630
- ✓ Décision : publication sur l'Internet D&A ou mail envoyé par la CRC aux opérateurs (en dehors des heures d'ouverture) => n° procédure d'urgence



Procédure d'urgence Be-Gate

- ✓ Envoi des fichiers CSV/XLS à la CRC (da.sel.bierset@minfin.fed.be + da.risk.bierset@minfin.fed.be). L'objet du mail référencera le n° de la procédure d'urgence, l'AWB ainsi que le numéro du manifeste ou de la DP
- ✓ Traitement des mails reçus par la CRC :
 - Réponse par mail à l'opérateur de la décision du contrôle ou de la mainlevée
 - Délais identiques à ceux de l'appli Be-Gate (Max 4h après la réception du mail à la CRC)
- ✓ En cas de contrôle => procédure inchangée
- ✓ Fin de procédure d'urgence : publication sur l'Internet D&A ou mail envoyé par la CRC aux opérateurs (en dehors des heures d'ouverture)



Be-Gate et les LV...

- ✓ Procédure simplifiée : OE possédant la simplification Be-Gate :
 - Obligation de déposer les déclarations de faible valeur dans Be-Gate (max 4h avant l'arrivée du moyen de transport)
 - Be-Gate communique la liste des envois sélectionnés/libérés
 - Ne seront plus acceptés les fichiers XLS à partir du 3/11/2020
 - Non-utilisation de l'autorisation => risque de retrait

- ✓ Procédure normale : OE ne possédant pas l'autorisation de simplification Be-Gate ou en cours de demande :
 - Fichier XLS agréé par la CRC pour les $\leq 22\text{€}$
 - Dépôt du fichier XLS à la CRC au moment de la présentation en douane des marchandises
 - CRC communique à l'OE la mainlevée ou la mise sous contrôle des envois



Service Public
Fédéral
FINANCES

DES QUESTIONS ?



Service Public
Fédéral
FINANCES

Gestion du contentieux et des DV 614

Nicolas WENGLER-MATHIEU



La dispense de verbaliser (DV614)

- Proposition de transaction
- Procédure pénale
- Conditionnelle
- Infractions visées



DV 614 : changements

- Procédure entièrement digitalisée
 - Documentation (scan)
 - Acte : signature électronique avec carte d'identité

Remarques éventuelles du déclarant:

Précédent

Suivant

II. Demande de dispense de verbaliser

Le (la) soussigné(e) (3)

demande la dispense de verbaliser pour l'infraction, constatée dans les dix jours à compter d'aujourd'hui ou autorisée

Celle-ci est conclue sous réserve du droit pour le Directeur de l'infraction constatée dans les soixante jours à compter d'aujourd'hui.

Le non-respect des conditions de paiement dans le délai imparti doit être considérée comme nulle de sorte qu'elle n'aura plus aucune influence sur le traitement ultérieur de l'infraction constatée.

Chacune des parties recevra un exemplaire du présent acte.

Le Déclarant,

A Bierset, le
L' (4)

Nicolas Wengler-
Mathieu (Signature)
2020.10.16 18:16:56
+02'00'

Etat de validation de la signature



La signature est VALABLE (signée par Nicolas Wengler-Mathieu (Signature)).
- Les document n'ont pas été modifiés depuis l'apposition de la signature.
- Le document est signé par l'utilisateur actuel.

Propriétés de la signature...

Fermer

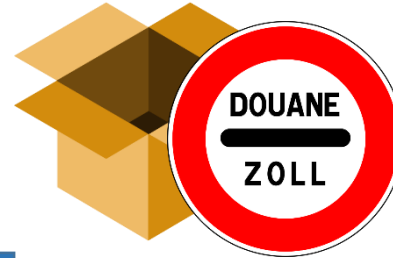


DV 614 : changements

- Personne habilitée
 - Actualisation du modèle de signature
 - Format PDF : da.ctx.bierset@minfin.fed.be
- Mainlevée des marchandises en cas d'infraction
 - Règle : Paiement de la dette sur le compte BE66 6792 0027 0543
 - Accélération : Autorisation permanente de prélèvement sur compte de crédit pour le règlement des DV614
 - da.succ.grace-hollogne@minfin.fed.be
 - solvabilité
 - montant disponible
 - Si refus de transiger : cautionnement peut être demandé par l'opérateur



Procédure transactionnelle



Toute la
déclaration
est bloquée
jusqu'au
paiement

Notification de suspension de mainlevée
Demande d'information

1

2

Envoi des informations demandées

Acceptation documentation

3

4

Envoi de la déclaration manuelle

Encodage dettes
Envoi DV614

5

6

Acceptation DV 614

Notification d'infraction

7

8

Paiement

Notification de mainlevée

9



Service Public
Fédéral
FINANCES

DES QUESTIONS ?



Service Public
Fédéral
FINANCES

Compte de crédit: avantages et demande

Caroline HUBY



Compte de crédit (« délai de paiement »):

→ option du compte-client

→ montant garanti, disponible pour procéder aux paiements liés aux déclarations validées dans PLDA



Avantages:

→ paiement différé des redevabilités liées à une déclaration PLDA

- droits de douane: au vendredi de la quatrième semaine qui suit la validation de la déclaration
- TVA et accises: au jeudi de la semaine qui suit la validation de la déclaration

→ traitement plus rapide des demandes d'annulation/régularisation avec remboursement

Si la demande est introduite selon le formulaire adéquat dans les 4 jours calendrier suivant la validation de la déclaration: les montants pris en charge sur le compte sont totalement ou partiellement libérés (« remise »).



Avantages:

→ traitement automatique et rapide des garanties isolées (dettes potentielles: autorisation « chef local », droits anti-dumping provisoires etc.)

Si l'option « Réserve pour la déclaration » est active dans le compte-client et que « Délai de paiement » a été sélectionné lors de l'établissement du DAU, le cautionnement isolé est automatiquement réservé (≠ cautionnement au guichet ou par transfert, si paiement en espèces - FRCT).

→ mainlevée plus rapide en cas de règlement d'infraction par DV614

Voir point dédié: si une autorisation d'inscription automatique sur compte de crédit a été enregistrée auprès de nos services, la mainlevée est signifiée dès réception de la déclaration manuelle conforme et des éléments nécessaires à la clôture du dossier.



Demande:

- si intégré à la garantie globale, pas d'autorisation spécifique nécessaire: ouverture sur demande et utilisable dès que le montant dédié y a été affecté
- le montant de la garantie, ou limite disponible, est déterminé par le titulaire
- demande d'ouverture à communiquer à l'adresse da.accounting.guarantees@minfin.fed.be, sans formulaire particulier
- modes de dépôt de la garantie:
 - cautionnement en espèces, via la Caisse des Dépôts et Consignations (e-depo)
 - cautionnement personnel, via une banque ou une compagnie d'assurance



Service Public
Fédéral
FINANCES

DES QUESTIONS ?



Service Public
Fédéral
FINANCES

Structuration de la communauté aéroportuaire

Aurelie DETHIER



Divers

- Groupage en matière de transit (Arnaud DEWILDE)
- Centralisation des demandes aux services douaniers
- Agenda (Raphael VAN DE SANDE)



Service Public
Fédéral
FINANCES

Groupage en matière de transit

Arnaud DEWILDE



Procédure de scellement des contenants en cas de groupage

- Dans le rayon des douanes (Cargo Nord et Cargo Sud) (concerne principalement les handlers)
- Dans le cas où un même camion doit charger des marchandises sous T dans plusieurs entrepôts



Procédure de scellement des contenants en cas de groupage

- Premier lieu de chargement :
 - Émission d'un T1 en indiquant comme numéro de scellé, celui de la pince douane du dernier lieu de chargement ;
 - Chargement éventuel dans d'autres lieux (même procédure que chargement 1) ;
- Dernier lieu de chargement :
 - Émission d'un T1 EN PROCEDURE NORMALE et passage au bureau de douane pour :
 - présentation du T1
 - Scellement par la douane du moyen de transport
- Autres cas à étudier ?



Proposition des services douaniers :

- Projet pilote (cfr procédure décrite) d'une durée de 2 mois
- Assurer le suivi par un petit groupe de travail représentatif
- Faire la synthèse des problèmes qui se posent sur le terrain -> Forum
- Intégrer les remarques du service Législation AGDA
- Finaliser et publier la procédure définitive



Service Public
Fédéral
FINANCES

DES QUESTIONS ?



Service Public
Fédéral
FINANCES

Centralisation des demandes pour les questions de principe

Raphael VAN DE SANDE



Centralisation des demandes pour les questions de principe

- Multitude d'intervenants pour un même dossier avec plusieurs personnes différentes interpellées à l'administration
- da.airport.bierset@minfin.fed.be



Service Public
Fédéral
FINANCES

Agenda

Raphael VAN DE SANDE



Agenda :

- Open Forum (Forum national): Session d'info ICS2 : 29/10/2020
- Forum régional Brexit : le 27/11/2020 (à confirmer)
- Formations HEC EXECUTIVE/ULIEGE :
 - Fondamentaux sur les douanes et accises 9/11 au 15/12/20 (8 jours)
 - Customs compliance in e-commerce : 7/2/2020 (4 jours)



Service Public
Fédéral
FINANCES

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

des suggestions d'amélioration :

da.marketing.liege@minfin.fed.be